

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME**  
**D'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe - Spécialité menuisier**  
**Ouvert à partir du 30 avril 2024**  
**(33 postes)**

Un recrutement sans condition de diplôme pour accéder au 1<sup>ère</sup> grade du corps des d'adjoint-e techniques spécialité - menuisier est ouvert à partir du 30 avril 2024.

**Contexte :**

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

**Description du poste et conditions d'exercices :**

Au sein de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA), la Direction des Espaces verts et l'Environnement (DEVE), la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), L'établissement Public Paris Musées (EPPM) et la Direction des Solidarités (DSOL) sont affecté-e-s dans l'un de ses ateliers des adjoint-e-s techniques de 1<sup>ère</sup> classe de toutes spécialités du bâtiment et notamment des menuisiers. Ces adjoint-e-s techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.

L'agent-e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation :

- Interventions de dépannages, de réparations, de maintenances préventives en menuiserie intérieure.
- Travaux neufs et de rénovation de menuiserie intérieure, fabrication et pose de petit mobilier et d'agencement de bureaux.
- Aide à la réalisation des plans d'exécutions ; programmation du centre d'usinage ; prise de côtes sur site.
- Parquetage.
- Restauration de mobiliers de style – Vernissage.
- Fabrication et montage de structures événementielles.
- Conditions de travail : travail en site occupé, possibilité de travail en hauteur, exposition aux bruits, port de charges lié aux missions, port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI), formation professionnelle et habilitante.

**Conditions pour postuler:**

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de la première épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

### **Modalités de sélection et d'inscription:**

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Sélection des candidatures sur dossier:

II – Épreuves d'admission (épreuves orales et pratiques) :

- Une épreuve orale : entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi ;

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoints techniques - spécialité menuisier.

- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement).

Les lauréat.e-s recruté.e-s seront nommé.e-s stagiaires puis titularisé.e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

### **Modalités d'inscription :**

**du 11 mars 2024 au 29 mars 2024**

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement)).

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, formations...)

### **Modalités de recrutement et inscription par voie spécifique :**

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoints techniques de 1ère classe spécialité menuisier par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

- Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

- ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli, téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement)).
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, formations...)

### **Modalités et épreuves par voie spécifique :**

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi ;

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoints techniques - spécialité menuisier.

- Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement) établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

### **En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :**

Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004  
Paris du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.